

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Consultation *via* le site internet de Legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Page d'accueil : cliquer sur ■ Droit français

Rubrique « les codes en vigueur »

Cliquer dans la liste sur « Code de la santé publique »

Attention !

Pour chercher un article par son numéro, taper celui-ci **sans point ni espace** (ex : article L.5111-1 taper L5111-1).